

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 10 août 2026 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 10 août 2026.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N^o 13591-08-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2026**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Demande de paiement no 4 de Simtrex pour les travaux de construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – Secteur aréna
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Demande de certificat d'autorisation et d'utilisation du territoire public au ministère des Ressources naturelles et des Forêts
 - 5.3 Appui au projet de signalisation pour la circulation de la machinerie agricole
- 6. Travaux publics**
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de compensation pour les chemins à double vocation
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 P.I.I.A. – 12-14 rue Maisonneuve (Lot 3 257 106 du cadastre du Québec)
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

10. Avis de motion et règlements

- 10.1 Règlement VC-413-26-3 modifiant le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie - Adoption

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Juillet 2026 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 13592-08-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2026.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. DEMANDE DE PAIEMENT NO 4 DE SIMTREX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PHASE II – SECTEUR ARÉNA RÉSOLUTION N° 13593-08-26

ATTENDU QUE par sa résolution no 13241-04-25, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction de services municipaux, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – secteur aréna à Simtrex;

ATTENDU l'état d'avancement des travaux et la recommandation du paiement no 4 de l'ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement no 4 à Simtrex au montant de 524 050,02 \$ taxes non incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Simtrex.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION N° 13594-08-26

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Rallye de Charlevoix 1 500 \$
- Tournoi de golf OK Pneus 750 \$

5.2. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS RÉSOLUTION N° 13595-08-26

CONSIDÉRANT le projet de nouveau sentier à la Montagne de la croix prévu au budget 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au sentier nécessite la création d'un stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du stationnement est prévu sur le lot 5 012 379 appartenant à la Ville de Clermont, mais nécessite un empiètement sur une partie d'un lot public appartenant au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, secteur à vocation utilisateur-payeur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer une demande de certificat d'autorisation et d'utilisation du territoire public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés;

Que la présente résolution soit adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

**5.3. APPUI AU PROJET DE SIGNALISATION POUR LA CIRCULATION DE LA MACHINERIE AGRICOLE
RÉSOLUTION N° 13596-08-26**

ATTENDU QUE la sécurité routière constitue une priorité pour la municipalité de Clermont;

ATTENDU QUE la route 138 est fortement fréquentée, particulièrement en période touristique;

ATTENDU QUE la cohabitation entre les usagers de la route et les équipements agricoles nécessite une sensibilisation accrue afin de prévenir les incidents;

ATTENDU QU'un projet régional de signalisation visant à informer les usagers de la route de la présence de machinerie agricole est proposé sur le territoire de Charlevoix;

ATTENDU QUE ce projet a reçu l'appui des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a validé la pertinence de l'initiative ainsi que le visuel proposé;

ATTENDU QUE deux emplacements sont ciblés sur la route 138, à l'entrée et à la sortie du village;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où les panneaux seraient installés sur le réseau du Ministère, celui-ci pourrait en assumer les coûts d'impression et d'installation;

ATTENDU QUE le projet n'impliquerait, selon toute vraisemblance, aucune dépense pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE d'appuyer le projet de signalisation pour la circulation de la machinerie agricole sur la route 138;

D'indiquer l'intérêt de la municipalité à voir installer des panneaux de sensibilisation aux emplacements identifiés;

Que la présente résolution soit adressée aux promoteurs du projet ainsi qu'aux instances concernées, incluant le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE
COMPENSATION POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION N° 13597-08-26

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours :

Nom du chemin	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	No de camions chargés par année
Chemin du Friche	3,9	Copeaux	9 500 à 10 000

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. P.I.I.A. - 12-14 RUE MAISONNEUVE (LOT 3 257 106 DU CADASTRE DU QUÉBEC)
RÉSOLUTION N° 13598-08-26

CONSIDÉRANT la demande de P.I.I.A. afin de procéder à des rénovations au 12-14 rue Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans la zone 110-Ha où le règlement relatif aux P.I.I.A. est applicable ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent la réfection de la toiture (mêmes matériaux) et le remplacement de toutes les fenêtres ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles fenêtres seront à battant avec du carrelage et qu'elles seront en PVC plutôt qu'en bois ;

CONSIDÉRANT QUE les membres estiment que le projet pourrait respecter les critères et objectifs du Règlement relatif aux P.I.I.A. numéro VC-438-13 de la Ville de Clermont ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont demandé de fournir des plans du projet aux membres du conseil municipal afin que les intentions du demandeur soient claires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu du demandeur le modèle des nouvelles fenêtres qui seront à battant avec le même nombre de carrelages;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil **accepte** la demande de P.I.I.A. pour le 12-14 rue Maisonneuve conditionnellement à ce que tous les travaux respectent les objectifs du Règlement relatif aux P.I.I.A. numéro VC-438-13 de la Ville;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, inspecteur.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. RÈGLEMENT VC-413-26-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-413-09 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE - ADOPTION RÉSOLUTION N° 13599-08-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a adopté le 8 septembre 2009 le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont déjà été apportées à ce règlement par les règlements numéros VC-413-11-1 et 413-25-2;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter au règlement de nouvelles mesures réglementaires aux fins d'améliorer et rehausser la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 13 juillet 2026 et que le projet de règlement y a été aussi déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement VC-413-26-3 modifiant le règlement VC-413-09 relatif à la prévention incendie.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – JUILLET 2026 – APPROBATION RÉSOLUTION N° 13600-08-26

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois de juillet 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois de juillet 2026 :

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paie­ments (par chèques, dé­pôts di­rects, dé­bits di­rects)	207 312.73 \$
Salaires versés	149 015.83 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	872 470.75 \$ (34 492.50 \$)
TOTAL	1 194 306.81 \$

Certificat de disponibilité

Je, Nicolas Savard, directeur général adjoint, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois de juillet 2026.

Nicolas Savard
Directeur général adjoint

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13601-08-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'assemblée soit levée à 19 h 09.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

Nicolas Savard
Directeur général adjoint

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

France D'Amour
Directrice générale